

Questions

M de Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Cette autorité est le fruit de la fusion de plusieurs entités : Défenseur des enfants, la HALDE, le Médiateur de la République.

Le Défenseur des droits est nommé pour six ans par le Président de la République.

Le Défenseur des droits a pour mission, de lutter contre toute forme de discrimination, d'œuvrer à la protection des droits de l'enfant et de veiller au respect des droits par les pouvoirs publics, notamment en terme de sécurité.

Le Défenseur des droits peut être saisi par toute personne ayant intérêt. Il peut prendre des recommandations, émettre des avis, et aider les particuliers à la constitution de leur dossier.

Le Défenseur des droits actuel est M. Jacques TOUBON.

